

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JANVIER 2024 à 20h00.

Le Conseil Municipal de la Commune d'ENCHASTRAYES, régulièrement convoqué par courrier en date du seize janvier 2025, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, le vingt-quatre janvier, à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Albert OLIVERO, Maire

Étaient présents tous les conseillers municipaux sauf :

M. Jean Pierre FABRE ayant donné pouvoir à M. Albert OLIVERO, Denis ZURCHER ayant donné pouvoir à M. Louis PARENTE, Mme Emilie BEYSSON ayant donné pouvoir à Mme PIGEARD, M. Jacques MARTIN absent excusé.

Monsieur Julien DESDIER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

M. OLIVERO ouvre la séance.

Compte rendu des décisions prises par le Maire :

M. le Maire informe l'assemble qu'il a réalisé un transfert de crédits sur le BP 2024 en vertu de la délibération n° 2024-34 qui autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

Considérant la nécessité d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre il est procédé au virement de crédits suivant :

Dépenses de fonctionnement à réduire		Dépenses de fonctionnement à augmenter	
Chap 11 – art 6064	- 552.49€	Chap 014 art 7392221	+ 552.49€
TOTAL	- 552.49€	TOTAL	+ 552.49€

Le conseil municipal prend acte de cette décision

Mme PIGEARD arrive à 20h10

Subvention 2025 au budget caisse des écoles

M. le Maire explique que le budget de la caisse des écoles accuse un déficit de trésorerie rendant impossible le règlement des dernières factures de l'exercice 2024. Il est nécessaire d'anticiper le

vote des budgets afin d'abonder le compte de la caisse des écoles et d'effectuer un virement depuis le budget de la commune, permettant ainsi de rétablir une trésorerie suffisante, De fait, M. OLIVERO propose de voter, par anticipation, une subvention exceptionnelle en vue de répondre à cette situation.

Les élus valident la délibération à l'unanimité

Subvention RASED 2024 et années suivantes

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'Education Nationale a mis en place depuis plusieurs années un Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED) au sein des écoles de la circonscription de Sisteron.

Pour la vallée de l'Ubaye, ce réseau est basé à l'école élémentaire de Barcelonnette, commune siège et intervient très régulièrement auprès des enfants en difficulté de toutes les communes disposant d'une école. Il est composé d'une psychologue scolaire et d'une enseignante spécialisée.

Pour son fonctionnement, le RASED est dépendant d'un budget lié à l'achat de diverses fournitures scolaires et de matériel pédagogique spécifique.

Cette année, la participation de la commune se monte à 1.51€ par élève et pour l'année scolaire 2023-2024

Le conseil municipal vote la délibération à l'unanimité

Cabinet médical : appareil radio demande de subvention

M. le Maire présente la délibération.

Il explique que l'appareil de radiologie du cabinet médical doit être changé pour intégrer une développeuse numérique. En effet, la développeuse actuelle est panne et ne peut être réparée.

Le devis pour assurer son remplacement est chiffré à plus de 73 000€ HT.

M. OLIVERO rappelle que la présence d'un cabinet médical avec de larges amplitudes d'ouverture est indispensable au confort de la clientèle et aux services des pistes (été comme hiver) pour gérer l'accidentologie liée à la pratique des sports de montagne.

Le cabinet médical est spécialisé en traumatologie et gère la plupart des fractures, entorses et autres pathologies liées aux sports de montagne. Cela permet aux patients un soin sur site, et évite le transport des blessés sur les urgences des hôpitaux de Gap ou Digne.

Il convient de solliciter des financements pour pouvoir réaliser cette acquisition. Un dossier de subvention auprès de l'ARS et de la région Sud va être déposé. Il est noté que la subvention labellisation en cabinet de montagne a été déposée mais que le financement n'est pas garanti car de nombreux critères d'éligibilité ne sont pas remplis par le cabinet médical (pas de dépassement d'honoraires, avoir 2 médecins généralistes, être constitué en SCIC, SCP ou

SELARL ? ...s'engager à être terrain de stage, ...)

En conséquence, la commune doit s'engager à investir 73 000€HT pour l'acquisition de cet appareil alors qu'elle a déjà investi plus de 43 000€HT en juillet 2019. Les élus échantent sur cet investissement lourd pour la commune. Ils valident cet investissement mais demandent que soit rappelé au médecin ses obligations issues de la convention d'occupation des locaux (prendre en charge l'entretien des locaux, la ligne télécom et internet et les fournitures de consommable (oxygène, etc...)) et les plages d'ouverture du cabinet.

M. PARENTE demande si une mise en concurrence a été réalisée. M. le Maire précise que s'agissant d'un matériel très spécifique, il n'a pas été demandé d'autres devis. Toutefois, il précise que cette commande entre dans le cadre du RESAH agissant en tant que centrale d'achat au sens de l'article 26-i 1 de l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics.

Le conseil municipal valide les demandes de subvention et le projet de plan de financement à l'unanimité.

Signature convention territoriale globale avec la CAF

M. le Maire explique qu'une nouvelle convention avec la CAF est proposée pour la période 2024 à 2028 à la Communauté des communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ainsi qu'à l'ensemble des communes du territoire.

M. le Maire propose aux élus de l'autoriser à signer cette convention qui permettra d'élaborer le projet de territoire pour le développement des services aux familles. (Accès aux droits, petite enfance, jeunesse, logement, handicap, ...)

FODAC 2025

M. le Maire explique la demande des services municipaux pour acquérir du matériel pour le fonctionnement des services, l'aménagement du SPA et du cinéma, ainsi que de l'outillage pour les services techniques.

Il précise qu'il convient de solliciter le département des AHP pour une subvention aidant à l'acquisition de ce matériel.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Redevance agence de l'eau 2025

M. le Maire explique qu'une réforme des redevances des agences de l'eau a lieu en 2025. En effet, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, a souhaité renforcer et rendre plus lisible le principe "préleveur-payeur" pour les différents types d'usagers de l'eau : collectivités/abonnés aux réseaux publics d'eau potable ou d'assainissement, industriels, agriculteurs.

Tous les redevables sont donc concernés par cette réforme.

En conséquence les trois redevances existantes ont été supprimées et sont remplacées par trois nouvelles redevances :

1. **Redevance sur la consommation d'eau potable** : due par chaque abonné au réseau public d'eau potable sans distinction entre consommation domestique et industrielle.
2. **Redevance pour performance des réseaux d'eau potable** : due par les communes ou leurs établissements publics compétents en distribution d'eau potable
3. **Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif** : due par les communes ou leurs établissements publics compétents en traitement des eaux usées.

Le conseil municipal prend acte de la réforme des redevances de l'agence de l'eau et fixe à 0.01€ HT / m³ la contre valeur correspondant à la **redevance pour performance des réseaux d'eau potable** » devant être répercutée sur chaque usager lors de la facturation 2025

M. le Maire fait procéder au vote

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

M. OLIVERO précise que la commune rencontre de nombreuses fuites sur le quartier du Villard. Les terrains bougent énormément entraînant des ruptures de canalisation. Une fuite récurrente au villard inquiète les élus qui craignent que la route ne s'affaisse également. Ils s'interrogent sur une possible déstabilisation des terrains conséquence d'un terrassement effectué en contrebas.

Questions diverses

Réseau d'eau de la Conche : M. OLIVERO explique qu'il est nécessaire d'étudier la rénovation du réseau d'eau de la Conche. Un dossier va devoir être réalisé par un bureau d'études pour mettre aux normes le réseau.

Réseau d'eau pluvial de la route de la Grande ourse : M. OLIVERO précise que le réseau d'eau pluvial du four jusqu'à l'hôtel l'équipe est à reprendre. Une étude devra être faite sur ce secteur.

Insuffisance des stationnements sur la station : M. OLIVERO explique que le comité de station a fait remonter l'insuffisance des stationnements sur la station durant les vacances scolaires. Il précise qu'on lui a suggéré de réaliser des parkings à l'entrée du Sauze vers l'orée du bois.

Les élus évoquent cette question. Il ne semble pas opportun de réaliser des stationnements sur l'entrée du Sauze (de fait la commune ne donnera pas suite à la proposition de vente de terrain en entrée de station).

Les élus évoquent le manque de stationnement qui reste très ponctuel et ne concerne que trois semaines dans l'année. Le schéma de développement touristique a proposé des pistes d'études notamment avec l'aire de bus sur la rente ou le super sauze pour désengorger le sauze et sécuriser les cheminements des groupes notamment.

M. DESDIER précise que les zones de stationnement à privilégier sur la station sont, selon lui,

celles de l'ancien ball trap et les terrains des tennis du Sauze.

Les élus vont attendre la finalisation des études des flux dans le cadre du schéma de développement touristique pour se positionner. Un parking des cars pourrait également être imaginé vers le cabinet médical pour un cheminement sécurisé des groupes en front de piste des fadas jusqu'à la savonnette.

Ordures ménagères à la Conchette : M. ARGENTANO explique que des containers verres et cartons ont été positionnés à la Conchette. Toutefois la collecte des ordures ménagères a lieu au parking des cars. C'est regrettable car les usagers laissent leurs ordures à coté des bacs de tri. Il faudrait voir avec la CCUVSP si un bac d'ordures ménagères peut être installé sur le site.

Cimetière : Mme PIGEARD explique qu'elle a été saisie d'une demande d'emplacement au cimetière de la commune par des non-résidents. Elle demande si la commune accepte les dérogations pour être inhumé à Enchastrayes. Un débat a lieu entre les élus, certains craignant qu'il n'y ait rapidement plus de place pour les enchastrayens. Ce point sera étudié lors d'une prochaine commission municipale. Idem pour les demandes de mariage.

La séance levée à 22h30



Le Maire,

Albert OLIVERO